

13 mai 2016 -13:16

Fonds européen d'aide aux plus démunis : un outil indispensable pour 200.000 personnes

780 CPAS et organisations distribuent en Belgique des denrées alimentaires aux plus démunis via le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Le Conseil des Ministres a validé ce matin l'adjudication pour l'achat de denrées alimentaires pour un montant total de 9,8 millions d'euros en 2016.

Cette adjudication est lancée dans le cadre de la mise en œuvre du programme opérationnel de l'aide alimentaire européenne. Dans le cadre de ce programme, la Belgique dispose de 73,8 millions d'euros pour la période 2014-2020. La Belgique doit fournir en outre un cofinancement d'au moins 15%.

Le Ministre de l'Intégration sociale Willy Borsus déclare : « *En Belgique, plus de 200.000 personnes ont recours à l'aide alimentaire. Les chiffres sont édifiants : 5,1% de la population belge souffrait en 2013 de privation matérielle grave. 4,6% de la population belge était incapable de s'offrir, au moins tous les deux jours, un repas avec viande, volaille, poisson ou l'équivalent végétarien. Cette aide en matière de denrées alimentaires est capitale car elle permet à un grand nombre de personnes de s'en sortir au quotidien* ».

Historique

En 2013, le programme d'aide alimentaire européen a été remplacé par un fonds, le FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis). Concrètement, le FEAD vise à atténuer la privation matérielle aigue des plus démunis afin de les aider à sortir de la pauvreté.

Les denrées alimentaires achetées sont réparties entre quelques 780 CPAS et organisations partenaires belges reconnues, chargées de leur distribution gratuite aux plus démunis.

En 2014, 14 types de denrées alimentaires différentes ont été achetées, pour 225.549 personnes vivant en situation de pauvreté. En 2015, un produit matériel non alimentaire a pour la première fois été acheté dans le cadre du Fonds, en plus des 15 denrées alimentaires (couches jetables pour nourrissons et de kits d'hygiène).

Une attention toute particulière est portée aux produits concernés : qualités nutritionnelles, indice glycémique, variété, etc. Dans un souci constant de progrès, des réunions se tiennent d'ailleurs de manière récurrente afin de déterminer comment améliorer la qualité des produits et des services fournis. Ce programme d'aide constitue ainsi une véritable plus-value permettant, non seulement de lutter contre la pauvreté, mais également d'apporter une sécurité sanitaire.

On estime aujourd'hui qu'une personne isolée dont le revenu n'atteint pas 1.074 € par mois vit dans la pauvreté. Or, cette paupérisation concerne 1 personne sur 7. Les ressources matérielles permettant de payer à la fois le logement, l'énergie, les soins de santé, les autres frais obligatoires et la nourriture sont souvent bien trop limitées que pour offrir des conditions décentes de vie à ces personnes. Certaines se tournent alors vers l'aide alimentaire : distribution de colis de vivres, restaurants sociaux ou encore épiceries sociales.

Néanmoins, selon les derniers rapports de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en termes d'insécurité alimentaire, la Belgique se situe parmi les pays dont le pourcentage de population n'ayant pu s'acheter de la nourriture est le plus faible.

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>